

AVIS AUX IMPORTATEURS DE MARCHANDISES EN REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE AUX NORMES

A des fins de protection des intérêts des importateurs, des consommateurs, des industries et de l'environnement, le Gouvernement a décidé, par décret n° 2017-567 du 06 septembre 2017, de mettre en œuvre un Programme de Vérification de la Conformité aux Normes (VOC) des Marchandises avant Embarquement à Destination de la République de Côte d'Ivoire.

Après une période de suspension, le programme VOC reprendra le **15 février 2019 (date du *connaissance, ou LTA, ou titre de transport routier ou ferroviaire*)** avec une nouvelle phase pilote de trois (03) mois.

En vue de l'optimisation du processus de délivrance des Certificats de Conformité et de la réduction des coûts y afférents, les mesures conservatoires suivantes ont été prises pour cette nouvelle phase :

- (i) l'allègement des exigences documentaires pour le contrôle de la Conformité ;
- (ii) l'assouplissement des règles d'étiquetage ;
- (iii) la non exigence des autorisations préalables à l'importation pour la Vérification ;
- (iv) l'exclusion des envois express ;
- (v) l'allègement des normes ;
- (vi) la possibilité d'un Contrôle à destination de façon exceptionnelle pour un nombre limité d'envois sous certaines conditions ;
- (vii) la fixation d'un montant forfaitaire pour l'enregistrement en route B et la révision des procédures de contrôle pour la réduction des coûts.

La nouvelle liste des produits soumis pour cette phase pilote, les paramètres de contrôles, ainsi que le guide sont disponibles sur le site **www.commerce.gouv.ci**.

Durant cette phase pilote, le contrôle VOC est volontaire pour tout autre produit importé à destination de la Côte d'Ivoire.

Des séances d'information et de sensibilisation sont en cours et tout opérateur désireux d'y participer peut adresser une requête à la Direction Générale du Commerce Extérieur.

Pour toutes informations complémentaires, contactez la Direction Générale du Commerce Extérieur au Tél. : **20 00 14 76/ 20 00 14 78/ 20 22 95 28** Email : **info@commerce.gouv.ci**.